



**COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE DE LA COMMISSION RESTREINTE
D'ORGANISATION DES COMPETITIONS DU 20 FEVRIER 2019
SECTEUR MASCULIN**

En communication : Martine CHAPELON, Marie Christine RICHEL, Marie Paule BOTTI, Bernard MALFONDET, Marc CHATAIN, et Christian GIBELIN.

Absents et Excusés : Patrick PEAN, Marc CHATAIN, Marie Christine RICHEL, Emilien DORNE, Gerald THEATE, Matthieu COGNAULT, Philippe DUNAND, Sylvie AURAMBOUT.

Traitement des réclamations reçues

1. Langogne Lafayette/ Ambert M15M poule 2 DIV Match NJ du 12/01/2019, Match perdu par pénalité par Ambert à Langogne, Contestation d'Ambert de la décision COC. Décision COC : Maintien de la décision
2. Grenoble / St Genix Aoste 1, Honneur masculin Poule 3 10/02/2019. Match arrêté à 59'46. Décision COC : Dossier à transmettre à la commission réclamation et litiges, compétente
3. Murat / Mauriac P16 masc, report accordé par COC, contestation de Murat. Décision COC : Maintien de la décision. Nous proposons la date du 27/28 avril comme date limite à ne pas dépasser.
4. Lyon HB, contestation pénalité financière pour FDME arrivées le 13/02 suite à journée du 09-10/02. Décision COC : Accord annulation de la décision
5. Oyonnax / Cotière M13M Poule 7 Div 1 du 09/02, doublon Mathys Jacquet, Réclamation Oyonnax. Décision COC : Accord annulation de la notification. Rétablissement du résultat.
6. Poisy / Evian M13M poule 15 Div 3, demande de report Evian, accord Poisy. Décision COC : Accord pour ce report. Annuler la FDME saisie par Poisy sur ce match
7. Annecy / Pays Voironnais M15M Poule 8 DIV, Match perdu par pénalité par Pays Voironnais, réclamation Espoir Moironnais. Décision COC : Accord pour annuler la notification, rétablir le résultat de la FDME
8. Loudes / Mauriac M13M Poule 1 div 3, demande de Loudes de ne pas appliquer l'amende de déplacement, forfait les 2 matchs. Décision COC : Accord sur la demande de Loudes. Il faut vigiler que le CD15 n'a pas notifié l'amende IK à Mauriac pour le 1^{er} match. La pénalité financière pour forfait isolé demeure.
9. Varennes St Pourçain / Chamalières P16M Poule 11 du 27/01/2019, contestation licence non qualifiée Christophe BUCHE. Décision COC : Accord de l'annulation de la notification
10. Drace / Civrieux P16M Poule 32 du 10/02/19, fuites. Décision COC : Accord pour report de match à caler entre les 2 clubs au plus tard les 27/28 avril y compris en jours de semaine.
11. Montélimar / Tilleul P16M du 16/02 Brulage Bastien BENET Décision COC : Match perdu par pénalité. C'est la date effective de la rencontre qui est à prendre en compte. Celle-ci est postérieure à la date de brulage.

Autres sujets :

Rencontre Le Monastier Issoire en P16M, donner la date limite du 27/28 avril pour report.

Match non joué Cruas / Livron M18M DIV 2 du 09/02, demande de report le jour même, justificatif reçu. Décision COC : accord pour un report à caler entre les 2 clubs avant le WE du 27/28 avril.

Prochaine réunion :

La prochaine réunion téléphonique aura lieu le **Mercredi 13 mars 2019 à 19h00**

La Présidente

Martine CHAPELON

